



- Cueillette des ordures (côté est)** - tous les lundis sauf les jours fériés
- Cueillette des ordures (côté ouest)** - tous les mardis sauf les jours fériés
- Cueillette des matières recyclables** - tous les mercredis sauf les jours fériés
- Cueillette des gros objets** - inscription obligatoire avant le jeudi précédent la cueillette - Catherine Rowlands : 819-687-2122, p. 3228
- Écocentre ouvert** - plus d'informations au verso
- Cueillette des matières organiques** - nouveau service d'apport volontaire des matières organiques à partir de juin 2025

MARS 2025

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AVRIL 2025

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

MAI 2025

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

JUIN 2025

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

JUILLET 2025

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AOÛT 2025

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

SEPTEMBRE 2025

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

OCTOBRE 2025

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE 2025

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

DECEMBRE 2025

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JANVIER 2026

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER 2026

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28



Ordures ménagères

Côté **est** : tous les lundis sauf les jours fériés

Côté **ouest** : tous les mardis sauf les jours fériés

- Il est formellement interdit de placer des matériaux de construction ou des objets volumineux dans les ordures ménagères. Vous devez disposer de ces objets à l'écocentre.
- Les branches sont acceptées seulement si elles sont attachées en petit ballots.

Cueillettes porte-à-porte

- Les bacs doivent être mis en bordure de voie de circulation la veille de la cueillette, après 19 h.

Bacs publics

- Veuillez garder les bacs publics ainsi que les sites propres.
- L'utilisation de sacs ou de contenants étanches est obligatoire.



L'enfouissement des ordures **génère des coûts importants** pour la municipalité, ce qui se traduit par des **hausses de vos taxes**.

Cueillettes des gros objets

- La cueillette est limitée aux petites quantités pour les résidences privées.
- La cueillette exclut les matériaux de construction.
- Les articles doivent être déposés au bout de l'allée, à l'écart de la maison.
- Vous devez vous inscrire, avant le jeudi précédent la cueillette, auprès de Catherine Rowlands au 819-687-2122, p. 3228.

Matières recyclables

Tous les mercredis sauf les jours fériés

Contenants

Souples ou rigides, les contenants sont faits de papier, carton, verre, plastique ou métal.

Un indice pour les reconnaître ? Généralement, les contenants recyclables s'accompagnent d'un bouchon ou d'un couvercle.

Exemple de contenants :

- Bouteille de shampoing
- Bouteille d'huile
- Contenant de savon à lessive
- Contenant de crème sure
- Etc.

Emballages

Comme les contenants, les emballages sont faits de papier, carton, verre, plastique ou métal.

Et eux, on les reconnaît comment ? Ils servent à transporter facilement un produit.

Exemple d'emballages :

- Boîte à œufs
- Casseau de fruits
- Conserve
- Sac de papier
- Etc.



La récupération contribue à **réduire les coûts** pour la municipalité ainsi que vos taxes.

Imprimés

Ce sont les papiers et les autres fibres sur lesquelles on retrouve parfois des textes, des motifs ou des images.

Exemple d'imprimés :

- Journaux
- Magazines
- Feuilles lignées ou quadrillées
- Enveloppes
- Etc.

Matières organiques

Plus d'informations à venir.

Nouveau service de compostage à partir de juin 2025 - Dans un désir de promouvoir des pratiques durables et de réduire notre impact environnemental, la municipalité est fière d'annoncer l'ouverture à venir de 13 nouveaux sites d'apport volontaire pour les matières organiques.

1 Est-ce que ça se mange ou est-ce une partie de quelque chose qui se mange ?

Crus, cuits ou avariés : Tous les résidus de préparation des repas et tous les restants de table en sac de papier ou en vrac seulement.

2 Est-ce que c'est du papier ou du carton ?

Papier ou carton souillé par des aliments ou servant à emballer des aliments.

3 Est-ce que c'est un résidu de jardin ?

Herbes coupées, feuilles mortes, résidus de plates-bandes, cônes et aiguilles de conifères, paille, foin, terre d'emportage et terreau, copeaux de bois non traités, etc.

4 Autres

Cendres froides, poils et plumes, bouchons de liège naturel, litière, cure-dents en bois, etc.



Le compostage contribue à **réduire les coûts** pour la municipalité ainsi que vos taxes.

VEUILLEZ NOTER QU'AUCUN SAC DE PLASTIQUE NE SERA ACCEPTÉ DANS LES BACS À COMPOST.

Ch. de l'Écocentre, route 327, Harrington
(situé au nord de l'hôtel de ville)

HORAIRE

Janvier, février et mars :

Samedi de 8 h à 16 h

Avril et mai :

Vendredi et samedi de 8 h à 16 h

Juin, juillet et août :

Jeudi, vendredi et samedi de 8 h à 16 h

Septembre et octobre :

Vendredi et samedi de 8 h à 16 h

Novembre et décembre :

Samedi de 8 h à 16 h

Service gratuit réservé aux citoyens du Canton de Harrington. Preuve de résidence requise.

Accès autorisé :

- Automobiles
- Automobiles avec petite remorque
- Fourgonnettes
- Camionnettes

Accès interdit :

- Camions lettrés commerciaux
- Entrepreneurs en construction et industries
- Remorques plus larges que 6' ou plus longues que 10'
- Remorque basculante et remorques à bennes
- Camions de 6, 10 et 12 roues

Matériaux autorisés :

- Matériaux de construction
- Matériel informatique
- Métaux
- Pneus (sans jantes seulement)
- Huiles
- Vieilles bonbonnes
- Peinture
- Branches en petite quantité
- Résidus domestiques dangereux (RDD)

Restriction de volume :

Le volume total par voyage doit être contenu dans une remorque de 4' x 8' x 4' de hauteur.